



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Présentation de l'AMI**  
**« Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur  
les bâtiments et parcs de stationnement  
des collectivités territoriales  
en région Auvergne-Rhône-Alpes »**

**2023-06-22**

ADEME Direction Régionale AuRA – chargé de mission

Loïc LE QUILLEUC

CNR-Chef de projets - Pilotage stratégique et Plans 5Rhône

Jean HERVOUËT

# CNR : QUI SOMMES-NOUS ?

## UN MODÈLE UNIQUE EN FRANCE

### Une Société anonyme d'intérêt général

CNR est née en 1933 d'une idée visionnaire : confier à un seul opérateur la gestion du fleuve Rhône selon 3 missions solidaires et indissociables :

- Produire de l'hydroélectricité
- Développer le transport fluvial
- Assurer l'irrigation des terres agricoles

### Une concession unique

CNR s'est vu confier la concession du fleuve Rhône par l'Etat en 1934. Elle a été prolongée jusqu'en 2041 par la loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022.

### Une redistribution vers les territoires

- Financement par la production d'énergie de l'aménagement du fleuve, de la conciliation des usages et de la préservation des écosystèmes
- Association des collectivités au capital de l'entreprise pour en partager la gouvernance et la valeur.



# ADEME : QUI SOMMES-NOUS ?

## Opérateur d'Etat sous tutelle :

- Du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- Du ministère de la transition énergétique ;
- Du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Domaines d'activités :

- Changement climatique;
- Air et mobilités;
- Énergies;
- Production durable;
- Urbanisme durable;
- Agriculture et forêts;
- Économie circulaire;
- Bâtiments;
- Changement comportements et mobilisation.

## Budgets :

- 973 M€ en 2022 ;
- 2 Milliards dans le cadre de France Relance (2021-2022).

## Nos missions :

- Amplifier le déploiement de la transition écologique ;
- Contribuer à l'expertise collective ;
- Innover et préparer l'avenir.

## Combien, où ?

- 919 collaborateurs dont 383 en régions ;
- 3 sites centraux (Angers, Valbonne, Montrouge);
- 17 directions régionales.
- Environ 30 ETP en Dr AuRA

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>  
<https://www.ademe.fr/>



# CONTEXTE

Deux principaux constats partagés par l'ADEME et CNR :

1/ Les collectivités territoriales ont le désir de participer à la transition énergétique et d'inscrire leur territoire dans la dynamique nationale, notamment en ce qui concerne le développement photovoltaïque sur leur patrimoine. Mais elles ne disposent pas toujours des ressources nécessaires :

- Humaines ;
- Budgétaires ;
- Expertise.

2/ Le segment des installations PV de puissance moyenne sur bâtiments se développe peu, alors qu'il représente une part significative du potentiel. Cela s'explique principalement par une complexité technique et administrative importante, qui ne permet pas d'amortir les coûts de développement de ces projets.

# OBJECTIFS : contribuer à la massification PV en région AuRA

Cet AMI a pour objectifs principaux d'accompagner :

- Un développement rapide d'**installations photovoltaïques**,
- Sur le **patrimoine bâti** et les parcs de stationnement,
- De **collectivités territoriales** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

À travers la **participation financière aux salaires d'un chargé de mission**.

L'ADEME et CNR disposent **chacune d'une enveloppe de 500 k€** pour cet AMI.

# ELIGIBILITE

## Critère géographique :

- Les candidats ainsi que les patrimoines concernés devront être **situés exclusivement en région Auvergne-Rhône Alpes.**

## Critère de taille :

- Les candidats à l'AMI devront relever d'une des catégories suivantes :
  - Communes ou groupements de communes dont la **population totale est inférieure ou égale à 100 000 habitants ;**
  - Syndicats d'énergie pouvant mutualiser le poste de chargé de mission au sein de plusieurs communes ou groupements de communes respectant le critère précédent.

**Tout autre type de candidat sera exclu,  
notamment les particuliers, les associations et les entreprises du secteur privé.**

# SOUTIEN FINANCIER pour la création de nouveaux postes de chargés de mission ou la réorientation de postes existants

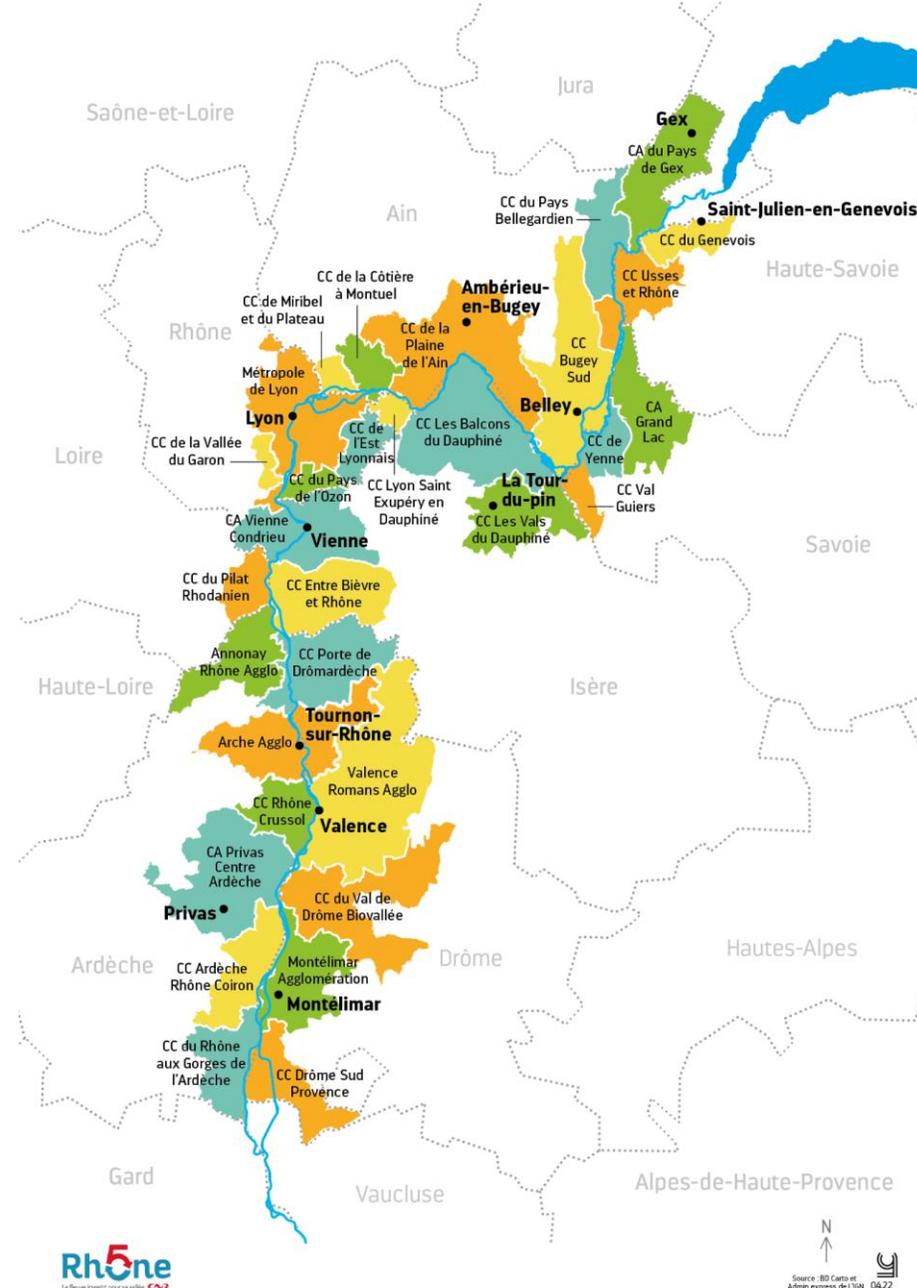
L'ADEME ou CNR apporteront aux lauréats :

- Une aide forfaitaire maximale de **30 000 € par an sur 3 ans (soit 90 000 € max) par agent Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)** de chargé de mission mobilisé pour mettre en œuvre le programme d'actions,
- Il sera financé **un équivalent temps plein travaillé (ETPT) maximum** par lauréat. Cet ETPT sera assuré par **un seul salarié**.
- La structure lauréate s'engage à garantir le financement des frais de personnel liés aux postes de chargés de mission à hauteur d'une **valeur égale à 20%** de ces frais de personnel,
- Le financement qui sera alloué par l'ADEME ou CNR **exclut** les frais de **personnel statutaire pris en charge par l'Etat ou les collectivités territoriales**,
- Le soutien financier accordé par l'ADEME ou CNR concerne **la création de nouveaux postes de chargés de mission ou la réorientation de postes existants** arrivant à échéance,

# PERIMETRE D'ELIGIBILITE CNR

Selon la localisation géographique des structures lauréates, ces dernières conventionneront soit avec:

- CNR (sur le périmètre d'éligibilité de ses Plans 5Rhône - communes ou EPCI riverains du Rhône),
- l'ADEME (toute la Région AuRA).



# CONTENU de la MISSION FINANCEE

Principales étapes du plan d'actions de la mission du chargé de mission :

- *Etape 1 – Identification du potentiel* : L'objectif de cette première phase est de construire une liste de sites **susceptibles** d'être équipés,
- *Etape 2 – Émergence des projets* : L'objectif est d'affiner la liste du potentiel et de ne retenir **à priori** que les installations favorables sous les aspects administratifs, technique et financier.
- *Etape 3 – Développement* : L'objectif est d'obtenir une liste **définitive** après réalisation des études pré-opérationnelles (urbanisme, tenue à la charge de la charpente si nécessaire, raccordement en utilisant les outils en ligne d'Enedis et autres méthodes simplifiées ...),
- *Etape 4 – Consultation et réalisation* : L'objectif de cette phase **consiste à consulter les entreprises pour la réalisation** des équipements sur la base de la liste précédente.

# CRITERES d'appréciation des candidatures 1/2

## Le portage politique :

- La désignation d'un trinôme élu / technicien / financier est un point essentiel de la candidature,
- L'ancrage territorial et la cohérence du projet dans un projet territorial de développement durable (Agenda 21, PCAET, TEPOS-CV, CTE, SRADDET...),
- La présence d'un écosystème local dynamique (collectifs citoyens, entreprises spécialisées dans le photovoltaïque ...)

## Les programmes privilégieront :

- La massification sur un territoire restreint plutôt qu'une dilution des projets sur un territoire trop étendu,
- La visibilité des installations.

## L'engagement financier :

### Le budget prévisionnel global de l'opération :

- La capacité budgétaire du candidat à prendre le reste à charge du salaire du chargé de mission,
- Les frais de déplacement du chargé de mission,
- Les frais d'encadrement du chargé de mission,
- Le budget envisagé par le candidat pour financer les études techniques spécifiques.

# CRITERES d'appréciation des candidatures 2/2

Les moyens humains impliqués dans l'opération

Le calendrier prévisionnel

L'engagement technique

- Un inventaire le plus détaillé possible du patrimoine bâti et des parcs de stationnement,
- L'existence d'un cadastre solaire,
- La présence, au sein des effectifs de la structure lauréate, d'un gestionnaire des fluides (manager énergie ou économe de flux),
- La capacité de la structure d'accueil à produire et suivre des indicateurs durant la période contractuelle :
  - Le nombre d'installations envisagées,
  - Les puissances prévisionnelles envisagées,
  - Les modèles d'affaire,
  - Le coût du MWh.

# ORGANISATION et CALENDRIER

<b>T0</b>	<b>Lancement de l'AMI</b>
<b>T0 + 3 mois</b>	Date limite de dépôt des candidatures : 21 août 2023 à 12h
<b>T0 + 6 mois</b>	Évaluation, sélection et annonce des lauréats : fin octobre 2023
<b>T0 + 7 mois</b>	Contractualisations : à partir de novembre 2023

# QUESTIONS/REponses

# MERCI et AU REVOIR

Pour candidater : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230301/valorisation-exploitation-ressource-photovoltaïque>

ADEME-Direction Régionale AuRA – chargé de mission

Loïc LE QUILLEUC

loic.lequilleuc@ademe.fr

CNR-Chef de projets - Pilotage stratégique et Plans 5Rhône

Jean HERVOUËT

j.hervouet@cnr.tm.fr